

PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE ORIGNOLLES

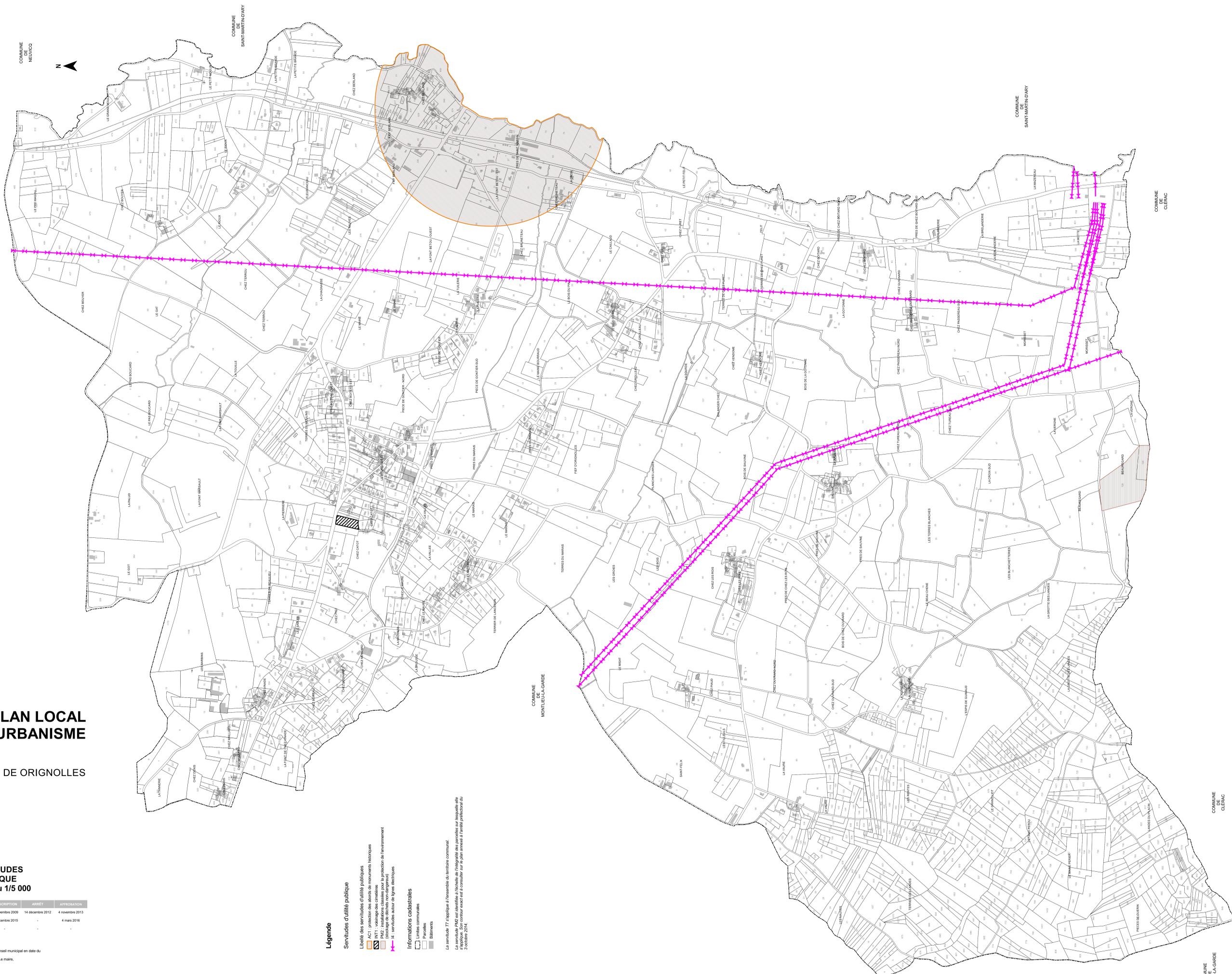
PIÈCE N° PLAN DE SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE Planche unique au 1/5 000

	PRESCRIPTION	ARRÊT	APPROBATION
Révision	27 novembre 2009	14 décembre 2012	4 novembre 2013
Modification simplifiée n° 1	18 décembre 2015		
Modification simplifiée n° 2			

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du
Le maire,



MAIRIE DE
ORIGNOLLES
11, rue Pierre Furd
17210 ORIGNOLLES



Légende

Servitudes d'utilité publique

- Libellé des servitudes d'utilité publique
- AC1 : protection des abords de monuments historiques
 - NT1 : voisinage des chemises
 - A1 : servitudes autour de lignes électriques

Informations cadastrales

- Parcels
- Bâtimets

La servitude 77 s'applique à l'ensemble du territoire communal.
La servitude 74 est identifiée à l'échelle de l'indivisibilité des parcelles sur laquelle elle s'exerce. Son contour exact est à consulter sur le plan annexé à l'arrêté préfectoral du 5 octobre 2014.